



Aide aux agents du Sétra dans le cadre de la délocalisation à Sourdun

Le texte ci-dessous est censé apporter un éclairage critique sur les conditions qui seraient proposées aux agents du Sétra pour accompagner la délocalisation du service, conditions présentées dans la lettre du directeur des ressources humaines au directeur du Sétra du 14 Avril 2009.

La rédaction de la lettre qui nous a été communiquée ne fait que renforcer l'idée que les promesses qui sont faites ne sont « **que du vent** ».

Après relecture, on s'aperçoit que le texte est savoureux, on dirait qu'il a été écrit par Anne Roumanof. Il faut le lire attentivement en pensant aux différents sens que peuvent prendre chacun des mots utilisés.

Explications en suivant le fil de lecture de la lettre :

Page 2

« En ce qui concerne l'accompagnement individuel, l'objectif principal doit être la recherche de solutions adaptées à chaque agent sur toute la durée du processus. »

L'administration ne s'engage pas à trouver mais à « **rechercher** » des solutions. Les solutions doivent être « adaptées à chaque agent », il n'est pas dit si c'est au bénéfice de l'agent ou au **bénéfice de l'administration**.

« La déclinaison opérationnelle de ces principes devra être précisée. »

Ces principes ne sont donc pas opérationnels. Cela veut dire que **tout ce qui est proposé est susceptible d'être abandonné** si le passage à l'opérationnel ne se fait pas.

D'autre part il est clairement indiqué que cette déclinaison se fera en « *concertation avec les représentants du personnel du Sétra et les organisations syndicales du ministère.* »

La concertation, on sait ce que c'est. Ou plutôt, on sait ce que **ce n'est pas : une négociation**, donc le ministère déclinera, ou pas, tout seul, les principes cités selon la méthode bien rodée maintenant « j'écoute-mais-je-tiens-pas-compte ». D'autre part la couleur a été annoncée aux organisations syndicales du ministère : les déclinaisons devront être valables pour l'ensemble du ministère, pour maintenant, mais aussi pour les récentes restructurations et surtout pour les futures! C'est dire la force de l'élastique qui va retenir la générosité administrative.

Le but est de faire croire au personnel que tout ce qui leur arrive a été négocié avec ses

représentants.

Chapitre 1

Mesures d'accompagnement et maintien des compétences du Sétra

« La DRH s'emploiera à mettre à la disposition des agents du Sétra tous les outils dont elle dispose dans son champ de compétence pour assurer la continuité de service du Sétra en tant que service de haute technicité... elle recherchera tous les moyens les plus efficaces pour garantir le maintien des compétences collectives. »

On aimerait savoir de quels outils la DRH dispose : à notre connaissance **rien**.

Il ne lui est pas demandé d'en trouver mais seulement de s'employer à les mettre à disposition ou à les rechercher. Mettre **rien** à disposition ou rechercher **rien**, au final ce n'est pas grand chose.

En dehors de la publication des postes vacants ou susceptibles de l'être on ne voit pas ce qui aidera à recruter. Peut-être que des personnes habitant déjà à proximité de Sourdun pourraient être intéressées ?

Un service ayant perdu la plupart de ses missions ou en voie de les perdre, n'a rien pour susciter des vocations. L'accompagnement financier, s'il y en a un, **n'est pas à la hauteur des dommages que subiront les agents** qui accepteront de suivre le Sétra.

Il n'y a que deux méthodes pour assurer la continuité de service du Sétra : la baguette magique ou le piège. Comme on sait que la baguette magique est hors de portée, il ne reste que le piège : **faire miroiter aux agents des choses qui n'existeront que dans leur imagination.**

Et c'est bien le rôle qu'a endossé la cellule d'écoute en conseillant aux agents d'attendre avant de demander une mutation.

Accompagnement financier des agents qui suivront le service à Sourdun

« On n'attrape pas les mouches avec du vinaigre, disait ma grand-mère », voilà ce qui doit nous faire saliver :

Indemnité de restructuration : de 8 000 à 15 000 euros.

Faites le calcul, pour ceux qui ne déménageront pas et feront 200 km en voiture chaque jour : 8 000 euros c'est un an d'automobile. Va pour la première année. Mais pour les années suivantes...

« Dans le cadre de la mise en œuvre au sein du MEEDAT de l'indemnité temporaire de mobilité prévue par le décret du 17 avril 2008, la DRH proposera que les postes du Sétra à Sourdun puissent être éligibles à cette indemnité. Les conditions de mise en œuvre de cette indemnité au sein du ministère restent cependant à définir (cf fiche technique). »

« La DRH **proposera** », **ce n'est donc pas décidé** et même les conditions de mise en œuvre restent à définir. La ficelle est un peu grosse. **Miroir aux alouettes ?**

Accès au logement

Page 3

« La DDEA 77 en liaison avec le DDEA de l'Aube ... identifiera les programmes dans lesquels des logements sociaux ou intermédiaires pourront être réservés. »

Que les personnels qui sont éligibles à ce type de logement puissent faire l'objet d'une réservation, c'est bien. Mais les autres ? Et **quelle est la réalité de cette promesse ?** Là encore, **ils utilisent « pourront » au lieu de « seront ».** **Donc on peut être sûr que rien ne sera fait.**

« La DRH étudiera avec le Sétra et en liaison avec un gestionnaire de logements ... la possibilité d'offrir sur place des logements de type studio pouvant accueillir de jeunes agents affectés en sortie d'école ou des solutions d'hébergement temporaires à des agents du Sétra qui conserveraient leur domicile actuel. »

Il s'agit d'organiser le célibat géographique : une espèce de « campus »... C'est tout ce qu'ils ont trouvé pour attirer ou garder le personnel, pour attirer ceux qui sont tout juste sortis de leurs études et garder ceux qui ont envie de replonger dans l'« ambiance estudiantine ».

Aide à la recherche d'emploi du conjoint

« La cellule d'écoute et d'accompagnement pourra proposer [...] une assistance pour la recherche d'emploi des conjoints en liaison avec les organismes compétents. »

Là encore, on trouve le terme « pourra proposer » au lieu de « fournira ». De plus, il s'agit **seulement d'une aide à la recherche.** On nous donnera l'adresse et le numéro de téléphone du **pôle emploi du coin.** **C'est tellement difficile à trouver !**

Affectations au Sétra

« La DRH veillera à favoriser les recrutements au Sétra en particulier :

- pour affecter prioritairement des agents en sortie d'école notamment d'ingénieurs et de techniciens supérieurs,
- pour affecter les lauréats de concours,
- pour favoriser les autres modes de recrutements : contractuels de haut niveau et recrutement sur titre,
- pour permettre que les nouveaux arrivants du dernier trimestre avant la délocalisation puissent avoir une affectation provisoire (par exemple en CETE ou en DIR) afin d'éviter un double déménagement. »

Juste une remarque : on sait que les affectés d'office ne restent pas en général sur leur premier poste. Donc, pour en faire des experts, il faudra attendre qu'ils partent et puis reviennent (s'ils reviennent). On remarquera au passage que pour les nouveaux affectés, il n'y a pas de prime.

« Il faudra construire des parcours de professionnalisation à ces agents nouvellement recrutés permettant de favoriser au maximum l'acquisition et le transfert de compétences. »

Trop tard : les experts seront partis. Pour l'acquisition et le transfert des connaissances, ils peuvent repasser. Il leur faudra inventer leur expertise tout seul.

De plus, comme cela est sous-entendu, **penser qu'en quelques mois on puisse devenir expert, c'est avoir une bien piètre idée des experts.** Quand on nous dit qu'on a besoin d'un service à « haut niveau d'expertise », c'est vraiment de la basse flatterie.

Et quand on sait comment les filières des personnels techniques sont gérées dans ce ministère, tout cela a de quoi faire rire, ou pleurer...

Page 4

Aménagement temporaire des conditions de travail

« A titre temporaire, des aménagements de l'organisation du travail pourraient être envisagés pour permettre à des agents qui ne pourraient pas déménager, de poursuivre leur activité à Sourdun dans des conditions limitant leur temps de transport afin de faciliter la transition et le transfert de compétence. »

Comment limiter le temps de transport si on n'habite pas à Sourdun ou à proximité ?

- **La DRH se serait-elle procuré un appareil de téléportation ?**
- **Ah oui : elle aurait acheté ou emprunté un hélicoptère ?**
- **« Mais bon sang mais c'est bien sûr » : faire une journée de 35h et rentrer chez soi !**

Chapitre II

Libre détermination des agents et accompagnement au repositionnement professionnel

« Le principe de libre choix des agents est garanti : les agents des services délocalisés ne subiront donc pas de mutation forcée à Sourdun. »

Ouf, on est rassuré... Mais alors, pourquoi des agents se sont vus refuser leur demande de mutation ?

Ah oui :

« La mise en œuvre de cette liberté de choix doit être organisée afin d'assurer la continuité de l'action du service, d'éviter une perte brutale d'effectifs et de compétences et de favoriser le repositionnement professionnel des agents qui ne souhaiteraient pas suivre leur service. »

De qui se moque t-on ? **S'ils veulent conserver les compétences, il leur faut renoncer à cette délocalisation stupide, encore que, c'est peut-être trop tard maintenant.** Mais dire aux agents qui ne veulent pas suivre le service à Sourdun, qu'afin de les aider dans leur parcours professionnel ils organisent « la mise en œuvre de leur liberté de choix » **en les empêchant de muter, c'est vraiment un comble et une contradiction flagrante.**

Et ceux qui feront une demande de mutation en 2009 n'auront droit à rien. Tenez vous le pour dit ! Y compris pour ceux qui quitteraient le Sétra en 2010, là pour une fois, le texte est très clair.

C'est la date de la demande qui compte. **Quant à ceux qui partiront après 2009, tout est au conditionnel.**

Page 5

Accompagnement financier et maintien des rémunérations

Quant aux textes sur les compensations financières, soit ils ne sont pas parus, soit ils sont entachés de flou artistique quant à leur mise en œuvre.

Par exemple, l'arrêté du 4 Novembre fixant les conditions d'octroi de la prime de restructuration de service aux agents de l'administration centrale du ministère, base les calculs de ladite prime sur une augmentation du trajet aller-retour entre la résidence familiale et la résidence administrative. Ce que ne dit pas le texte (« oh les vilains petits futes! ») c'est de quelle résidence familiale il s'agit : celle d'avant ou celle d'après la délocalisation ? Cherchez l'interprétation la plus désavantageuse pour les agents et vous comprendrez que tout ce qu'on vous promet, n'est que du vent !

« Cet arrêté doit être complété pour inclure les services délocalisés dans la liste des opérations de restructuration. »

L'arrêté n'a toujours pas été complété pour le Sétra alors qu'il l'a été pour l'INRETS. Cela fait huit mois que le Sétra a été désigné comme « volontaire d'office » pour aller à Sourdun. Peut-être que ce n'est pas une restructuration de service, juste une délocalisation ? Peut-être même que le Sétra n'est pas éligible à toutes ces primes qu'on nous fait miroiter ? Cherchez le terme délocalisation dans tous les textes officiels cités, **vous ne le trouverez pas.** C'est gros n'est-ce pas, mais plus c'est gros moins cela se voit.

De plus, comment cet arrêté pourra s'appliquer aux agents qui ne pourront pas suivre le Sétra à Sourdun et qui n'auront pas demandé ou obtenu de mutation ?

La lettre du directeur des ressources humaines au directeur du Sétra est intéressante, voire alléchante en première lecture et édifiante en deuxième lecture, mais pas seulement. Elle est perfide. On ne peut pas imaginer que les gens qui ont rédigé ce texte soient des imbéciles, la formulation n'en a pas été faite au hasard : elle permet à l'administration une interprétation qui l'autorise à échapper à ses promesses, celles de première lecture. Derrière ce premier piège, il y en a un autre encore plus sournois, mais on ne peut que le chuchoter : *si les agents du Sétra se laissent prendre à ce piège c'est qu'ils n'ont pas le « haut niveau de compétence » qu'on leur prête ou qu'ils revendiquent, serait-ce qu'ils sont incompétents et alors ... le Sétra ne servirait donc à rien. CQFD.*